

**PROCES – VERBAL DE LA SEANCE du conseil d'administration**

**Date :** 07/12/2020

Année scolaire : 2020-2024

Numéro de séance : 02

Date de transmission de la convocation aux membres :

1<sup>ère</sup> convocation (oui/non) : oui le 27/11/2020

2<sup>ème</sup> convocation (oui/non) :

(en cas d'absence de quorum lors de la séance précédente)

Président : M. Pascal GODARD

Secrétaire de séance : JOLIVOT Nathalie

Quorum (13 ou 16) :13

Nombre de présents : 20

**Ordre du jour**

**I. Volet éducatif et pédagogique**

1. Avenant au règlement intérieur pour modification de l'article 3.4 « *l'élève doit toujours avoir son carnet de correspondance avec lui et en prendre le plus grand soin (rachat 10€)* ».

**II. Volet financier, matériel et juridique**

1. Autorisation donnée au chef d'établissement par le CA de signer les marchés et conventions à incidence financière annuelle,
2. Délégation de signature à la gestionnaire,
3. Rattachement contrat EDF au CD79,
4. DBM pour info,
5. Taux de participation du SRH aux charges communes,
6. Budget prévisionnel 2024
7. Autorisation de prélèvement sur fonds de roulement,
8. Changement de logiciel de gestion comptable OPALE

**III. Questions et informations diverses**

- Annexes [nombre – titre)
- Motions [nombre – titre)

**PRESENCE au CONSEIL**

Séance du 07/12/2020

Qualité		Titulaires				Suppléants			
		Nom - Prénom	P[α]	A[α]	E[α]	Nom - Prénom	P[α]	A[α]	E[α]
ADMINISTRATION	Chef d'établissement	GODARD Pascal	P						
	Provisseur ou principal adjoint	/							
	Gestionnaire	PROPHETE Valérie	P						
	C.P.E.	SAPIN Mathilde	P						
ELUS LOCAUX	Collectivité de rattachement	FOUILLET Olivier	P						
		GELEE Maryline		A					
	Groupement de communes	/							
	Commune siège	ROCHER Lucette	P						
PERSONNALITE QUALIFIEE		AYRAULT Stéphane			E				
		CAILLAUD Nathalie	P						
PERSONNELS DE L'ETABLISSEMENT	Personnel d'enseignement	CLAUDE David	P						
		FRANCOIS Frédéric	P						
		GLOTIN Frédéric	P						
		LASSUS Sébastien	P						
		SAUVETRE Karine			E	CHEVET David	P		
		SOUCHET Christèle	P						
	Personnels ATOSS	BOUET Patricia	P						
		SAUVAGEAU Denis	P						
PARENTS D'ELEVES et ELEVES	Parents d'élèves	COULAIS Lolita	P						
		FOUILLET Sylvie			E				
		GRELLIER Sonia	P						
		LUNEAU Céline	P						
		PARPAIX Frédérique			E	DESSENOIX Elodie	P		
		ROULET Sabine			E				
	Elèves	GRELLIER Noëlie	P						
		LAURANTIN Leslie	P						

[α] P : Présent - A : Absent - E : Excusé

## Préambule

### 1. Quorum

Le quorum étant atteint (20 membres présents), le Conseil d'Administration convoqué ce jour peut délibérer valablement.

Monsieur le Président ouvre la séance à 18h03 (20 membres présents)

M. Godard se présente en qualité de chef d'établissement affecté depuis le 21 novembre au collège Voltaire.

### 2. Désignation du secrétaire de séances

Mme Jolivot (non membre) est proposée secrétaire de séance

**Vote : adopté à l'unanimité (20 voix pour)**

### 3. Adoption du procès-verbal du CA du 06/11/2020

Monsieur le Président propose d'adopter le procès-verbal du conseil d'administration du 06/11/2020. Aucun des membres du Conseil d'administration ne souhaitant faire de remarque, le procès-verbal est soumis au vote.

**Vote : adopté à l'unanimité (20 voix pour)**

### 4. Présentation de l'ordre du jour

Monsieur le Président modifie l'ordre du jour. Un ajout au volet éducatif et pédagogique pour prise de connaissance du règlement intérieur du conseil d'administration et un point 9 au volet financier matériel et juridique « Autorisation donnée au chef d'établissement par le CA de signer les marchés et conventions sans incidence financière annuelle »

#### I. Volet éducatif et pédagogique

##### 1. Règlement intérieur du conseil d'administration :

M. Godard présente le règlement intérieur du conseil d'administration, le dernier datant de 2018, avec une mise à jour du préambule et des textes de référence et de l'article 4 fixant la durée du CA.

**Vote : adopté à l'unanimité (20 voix pour)**

##### 2. Avenant au règlement intérieur pour modification de l'article 3.4

Lors du CA du 06/11/2020, le rachat du carnet de correspondance en cas de perte ou dégradation a été ramené à son prix d'achat. Il convient donc de modifier l'article 3.4 du règlement intérieur par un avenant.

**Vote : adopté à l'unanimité (20 voix pour)**

#### II. Volet financier, matériel et juridique

##### 1. Autorisation donnée au chef d'établissement par le CA de signer les marchés et conventions à incidence financière annuelle.

**Vote : adopté à l'unanimité (20 voix pour)**

##### 2. Délégations de signature à la gestionnaire

M. Godard présente pour information, les deux types de délégations accordées à Madame la Gestionnaire : un engagement juridique à hauteur de 800 € HT et sans plafond en cas d'absence de l'ordonnateur plus de 5 jours

consécutifs et l'autorisation de signer les ordres de mission des personnels en cas d'absence du chef d'établissement de plus de 5 jours consécutifs.

3. Rattachement contrat EDF au CD79 :

Lors du CA du 06/11/2023, il avait été annoncé le transfert de la compétence « fournisseur en électricité » au conseil départemental 79. Celui-ci demande que ce détachement du contrat avec le SIED soit voté au CA.

**Vote : adopté à l'unanimité (20 voix pour)**

4. DBM pour info :

Mme Prophète informe de la réception du don FSE à hauteur de 250€ et du remboursement des frais de transports des cordées de la réussite de 664,07€. Une DBM est donc faite afin de réintégrer ces sommes sur les lignes budgétaires correspondantes.

5. Taux de participation du SRH aux charges communes :

Mme Prophète donne le taux de 19% de participation pour information

6. Budget prévisionnel 2024 :

Monsieur Godard présente l'EPLÉ : son ancienneté (1971) et sa situation géographique (rurale) d'où une incidence sur les dépenses énergétiques et les déplacements nécessaires.

Une projection des effectifs par la DSDEN fait apparaître 11 divisions (3 classes de 6è) pour 231 élèves mais un calcul au réel effectué auprès des écoles de secteur nous maintient à 10 divisions (2 classes de 6è) avec 228 élèves.

Mme Prophète présente les sections budgétaires et les services ainsi que les subventions fléchées. M. Godard souligne le travail important que représente la présentation des comptes.

Mme Prophète présente le déséquilibre des services généraux : Dépenses 63574,57€ / Recettes 57308,28€

M. Godard précise que la ligne ouverte pour les frais d'abonnement à Index Education (Pronote) n'a plus lieu d'être, l'abonnement au logiciel étant désormais pris en charge par le département.

Par ailleurs, l'établissement a été ciblé échantillon sur les droits de reprographie ; les enseignants devront donc dès janvier, pointer toutes les reproductions d'œuvres qu'ils dupliquent.

Pour l'instant, il n'y a pas de séjour prévu sur 2023-2024 et en l'état aucune visibilité ne permet d'y inscrire le séjour d'intégration des élèves de 6è 2024.

Mme Prophète informe que le bouclier énergie est reconduit. M. Godard précise que 5000€ vont être versés. Mme Juin avait alerté le département à ce sujet. Les 5000€ ont été intégrés à la construction budgétaire pour 2024. La notification est en cours.

Mme Prophète présente les dépenses des services généraux. M. Godard précise que, hormis la viabilisation, les charges générales pourraient être diminuées (contrat photocopieurs à revoir ainsi que la consommation de papier par une utilisation optimisée des outils Pronote).

M. Godard constate aussi le peu de demandes d'aide aux fonds sociaux. Il conviendrait de mieux accompagner les familles dont on constate l'augmentation des créances. L'information doit absolument circuler. M. Fouillet signale que le CCAS rencontre le même souci, les citoyens ne vont pas au-devant de leurs droits.

Mme Prophète aborde la ligne des crédits nourriture : les tranches de tarifs sont imposées par le CD79. M. Fouillet précise que ces tranches tarifaires calculées au QF sont inévitables, les secteurs géographiques et sociaux étant variés sur le département. M. Godard constate que des familles à ressources faibles se situent malgré tout en tranches 6-7 voire 8 simplement parce qu'elles ne remettent pas les justificatifs demandés.

Mme Prophète conclut le sujet restauration par le prix à l'assiette situé à environ 420€ /jour pour les demi-pensionnaires (selon le nombre de convives, les commensaux faisant la variable).

La section fonctionnement présentée par Mme Prophète accuse un déficit de 5437€.

M. Claude souhaiterait revenir sur la consommation de gaz évoquée lors du précédent CA.

M. Godard précise que la prévision va être revue à la baisse, un seul logement étant désormais occupé. Cependant, la « surconsommation » constatée a fait l'objet d'une saisine sur le RSST pour signaler une fuite éventuelle. La société Brunet est intervenue et a procédé à des tests. Aucune fuite n'ayant été détectée il est probable que le compteur soit défaillant. Le directeur de l'éducation du CD 79 sera à nouveau sollicité pour obtenir des réponses.

Avant de procéder au vote du budget, Mme Prophète informe que celui-ci aurait déjà dû être validé par le CA (au 24/11) mais que le changement de chef d'établissement ne l'a pas permis.

Le budget est soumis au vote.

**Vote : adopté à l'unanimité (20 voix pour)**

Mme Prophète fait lecture d'une note de l'agent comptable, M. Raymond, suite à l'analyse financière de l'établissement : le fonds de roulement actuel s'élève à 23549,49€ soit 40 jours de fonctionnement. Le plancher recommandé est à 60 jours, néanmoins aucune objection n'a été prononcée.

7. Autorisation de prélèvement sur fonds de roulement :

Mme Prophète demande donc l'autorisation de prélever la somme de 5437€ sur les fonds de roulement pour équilibrer le budget.

**Vote : adopté à l'unanimité (20 voix pour)**

8. Changement de logiciel de gestion comptable OPALE :

M. Godard rappelle que le logiciel comptable actuel (GFC) est très vieux ; OPALE permettra une dématérialisation des opérations et une meilleure gestion en temps réel pour l'ordonnateur. Ce changement va cependant entraîner un gros travail de mise en adéquation de la base élèves avec les données et leur format attendus par OPALE, par la gestionnaire et la secrétaire. M. Godard souhaite que la mise en œuvre se fasse sur une rentrée scolaire (2024 ou 2025, à confirmer) afin de ne pas surcharger les équipes sur une période déjà lourde.

9. Autorisation donnée au chef d'établissement par le CA de signer les marchés et conventions sans incidence financière annuelle :

M. Godard présente une convention type dite « pédagogique » qui permettra d'accueillir des intervenants ou élèves en couvrant toutes les parties concernées. Les termes de la convention sans engagement financier seront adaptés à la situation.

M. Claude précise que l'accueil des CM2 dans le cadre de la classe chantante n'est pas couvert par une convention établissement et cela pose problème sur leur participation au spectacle à Bocapole, notamment pour le transport pris en charge par l'APEM.

**III. Questions et informations diverses**

Pas de questions transmises.

M. Godard présente le plan d'évacuation en cas de menace « alerte à la bombe ». La gendarmerie a validé et un accord oral est donné par M. le maire, dans l'attente d'une confirmation écrite.

Des précisions seront rajoutées ultérieurement notamment en ce qui concerne les effets personnels à laisser ou prendre avec soi.

La mise en pratique pourrait prendre la forme d'un PPMS. L'équipe sécurité du rectorat sera sollicitée.

M. Godard donne la parole à Mme Coulais et M. Fouillet pour la reprise d'un débat débuté au précédent CA : Mme Coulais revient sur les « économies » faites par le CD79 sur le dos des parents.

M. Fouillet rappelle que certains facteurs de dépenses ont été repris par le conseil départemental comme la téléphonie, l'abonnement Pronote, EDF, ... Ces dépenses en viabilisation ont donc un impact sur la DGF qui s'en est trouvée diminuée.

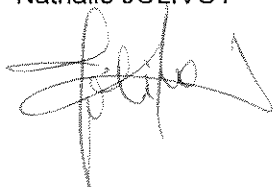
M. Godard intervient : la présidente du département, Mme Desnoues a récemment annoncé que les dépenses pédagogiques relevant des activités pédagogiques, au sens du code de l'Education, étaient du domaine de l'Etat.

M. Fouillet constate que certains départements ont continué à pourvoir à ces dépenses. Dans les Deux-Sèvres le choix est fait de ramener l'Etat à ses responsabilités. La suppression des apports financiers tels que la taxe d'habitation qui relevait d'un impôt solidaire a été une erreur.

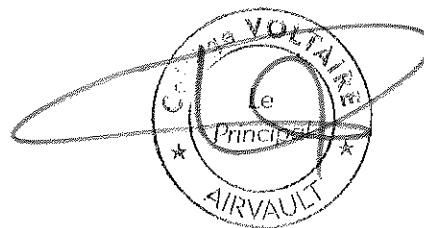
Mme Coulais reste sur ses positions de parents lésés par la situation et conclut que, même si ce n'est pas le département qui est en cause selon les arguments de M. Fouillet, le responsable serait donc l'Etat. Le résultat reste le même pour l'éducation des enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Godard lève la séance à 19h24.

Secrétaire de séance  
Nathalie JOLIVOT



Le Président de séance  
Pascal GODARD



Conseil d'Administration du :  
Jeudi 07 décembre 2023

	Nom, Prénom	Présent.e	Absent.e	Excusé.e	Remplacé.e par : Nom, Prénom	Emargement
<b>1) Président</b>						
Monsieur	GODARD Pascal	X				
<b>2) Représentants de l'Administration</b>						
Madame	PROPHETE Valérie	X				
Madame	SAPIN Mathilde	X				
<b>3) Représentants des collectivités territoriales</b>						
Monsieur	FOUILLET Olivier	X				
Madame	GELEE Maryline					
Madame	ROCHER Lucette	X				
<b>4) Personnalités qualifiées</b>						
Monsieur	AYRAULT Stéphane			E		
Madame	CAILLAUD Nathalie	X				
<b>5) Personnels ATOSS</b>						
Madame	BOUET Patricia	X				
Madame	SAUVAGEAU Denis	X				
<b>6) Personnels enseignants/Education</b>						
Monsieur	CLAUDE David	X				
Monsieur	FRANCOIS Frédéric	X				
Monsieur	GLOTIN Frédéric	X				
Monsieur	LASSUS Sébastien	X				
Madame	SAUVETRE Karine	X		E	CHEVET David	
Madame	SOUCHET Christèle	X				
<b>7) Représentants des parents d'élèves</b>						
Madame	COULAIS Lolita	X				
Madame	FOUILLET Sylvie			E		
Madame	GRELLIER Sonia	X				
Madame	LUNEAU Céline	X				
Madame	PARPAIX Frédérique	X		E	DESSENOIX Elodie	
Madame	ROULET Sabine			E		
<b>8) Représentants des élèves</b>						
Madame	GRELLIER Noëllie	X				
Madame	LAURANTIN Leslie	X				

Nombre réglementaire des membres du Conseil d'Administration :  
Nombre des membres effectivement présents :

24

20.